

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240618-DEC2024-066-DE
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de réception préfecture : 18/06/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-066

Objet : Délocalisation de la séance du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2024 dans la commune de Villebois

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la réunion des conseils communautaires dans un lieu choisi dans l'une des communes membres ;

VU l'avis favorable de la maire de Villebois et le prêt gracieux de la salle polyvalente par la commune ;

- DECIDE de délocaliser la séance du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2024 à la salle polyvalente de Villebois.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 juin 2024

Publiée le **20 JUIN 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 18 juin 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

